



Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAUVIAT SUR VIGE sous la Présidence de M NEXON Jean-Pierre, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2017

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2017

Approbation du schéma directeur d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que le schéma directeur d'eau potable est l'aboutissement de l'étude diagnostique réalisée par le cabinet VRD'Eau (61 rue de Vernet - 23 000 GUERET). Il présente plusieurs solutions possibles pour améliorer le service d'eau potable sur la commune.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. .. qui détaille le contenu du schéma directeur d'eau potable.

VU le schéma directeur de septembre 2017,

AYANT ENTENDU l'exposé de M..., chargé d'études au cabinet VRD'Eau ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'approuver le schéma directeur d'eau potable tel qu'annexé à la présente délibération.

Approbation du schéma directeur d'assainissement

Le Maire rappelle que le schéma directeur d'assainissement fait suite à une étude diagnostique réalisée par le cabinet VRD'eau (61 rue de Vernet - 23 000 GUERET). Le schéma établit une liste hiérarchisée des travaux nécessaires en matière d'assainissement collectif sur la commune. Le schéma prévoit en premier lieu la réhabilitation complète du réseau d'assainissement de la rue Jean Jaurès.

Monsieur le Maire laisse la parole à M... du cabinet VRD'Eau qui détaille le contenu du schéma directeur d'assainissement.

VU le schéma directeur d'assainissement de mars 2017,

AYANT ENTENDU l'exposé de M. Violas, chargé d'études au cabinet VRD'Eau ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'approuver le schéma directeur d'assainissement tel qu'annexé à la présente délibération.

Adhésion à l'ATEC pour la compétence assainissement

Dans le cadre des différents travaux à réaliser sur les réseaux d'assainissement, et notamment le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans la rue Jean Jaurès, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (ATEC87) afin de bénéficier de leur aide pour la compétence assainissement.

M..., chargé d'opérations assainissement à l'ATEC 87, présente les missions de l'ATEC, les tarifs d'adhésion ainsi que le projet de réfection de la rue Jean Jaurès.

VU l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de l'assemblée générale du Conseil Départemental en date du 21 mai 2012 qui a pour objet de valider les conditions de la création de l'agence technique départementale de la Haute-Vienne et d'approuver le projet de statuts,

VU la délibération du conseil d'administration de l'ATEC en date du 14 mars 2017 fixant le barème des cotisations des communes,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier des services proposés par une telle structure en matière d'assainissement,

AYANT ENTENDU l'exposé de M..., chargé d'opérations assainissement à l'ATEC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'adhérer à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (ATEC87) pour la compétence assainissement ;

D'approuver le versement d'une cotisation sur la base du barème fixé annuellement par le Conseil d'administration de l'Agence, à savoir : 0,11 € par habitant pour l'année 2017 ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec l'Agence.

Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service Eau

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'une fois par an, le rapport sur le prix et la qualité du service Eau doit être présenté à l'assemblée délibérante. Ce rapport est une synthèse d'informations techniques et financières relatives au service ; il est consultable librement en mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les informations contenues dans le rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau 2016 tel qu'annexé à la présente délibération.

Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'une fois par an, le rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement doit être présenté à l'assemblée délibérante. Ce rapport est une synthèse d'informations techniques et financières relatives au service ; il est consultable librement en mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les informations contenues dans le rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif 2016 tel qu'annexé à la présente délibération.

Travaux d'assainissement rue Jean Jaurès

Monsieur le Maire rappelle que le schéma directeur d'assainissement approuvé par le Conseil Municipal prévoit en priorité la reprise du réseau rue Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire réaliser les travaux de reprise du réseau d'assainissement de la rue Jean Jaurès

APPROUVE l'estimation établie par l'ATEC 87 (12 rue du Petit Tour - 87000 LIMOGES) qui s'élève à la somme de 778° 075 € HT – 933° 690€ TTC ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des contrats territoriaux départementaux 2017 à hauteur de 40% du montant HT des travaux ;

DIT que les crédits restant à la charge de la commune seront prévus au BP 2018.

Voirie - Réseaux - bâtiments

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux en cours sur la Commune :
- isolation du réfectoire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux à venir sur la commune:
- réfection du parking de la mairie
- travaux de renforcement de l'éclairage public à l'Age Peyramont

Budget Assainissement : Décision Modificative n°2016-01 -Virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-après afin de rembourser des redevances d'assainissement payées à tort par plusieurs administrés:

DEPENSES

OBJET DES REALISATIONS	DIMINUTION SUR CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre / article	Sommes	Chapitre / article	Sommes
Budget ASSAINISSEMENT section FONCTIONNEMENT				
Entretien reparation reseaux	011/61523	88.00		
Titres annules sur exercice anterieur			67/673	88.00
TOTAUX	88.00	88.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative de crédits indiquée ci-dessus.

Affaires scolaires

Mme Carole BEN TOUMIA, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires remercie les Conseillers qui sont venus assister à la rentrée scolaire. Les effectifs de l'école sont stables et les enseignants sont les mêmes que pour l'année précédente. Dès le jour de la rentrée, des retours positifs ont été exprimés par les enfants concernant le bruit dans la salle de cantine suite aux travaux d'isolation réalisés pendant l'été. Mme BENTOUMIA informe également le Conseil que l'école a obtenu le label E3D récompensant les écoles qui s'engagent pour le développement durable et l'écologie.

Questions diverses

Mme BENTOUMIA Carole, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires fait le bilan des Journées Européennes du Patrimoine des 16 et 17 septembre 2017. Cette année, le thème choisi était les souvenirs de jeunesse. Une exposition de photos de classes de l'école de Sauviat-sur-Vige récoltées sur plusieurs décennies a donc été proposée au public et a rencontré un franc succès. Celle-ci a rencontré un grand succès. L'inauguration de l'exposition le jeudi 14 septembre en présence de Raymond Poulidor a été un moment fort en émotion. La conférence du samedi 16 septembre sur les souvenirs des jeunes gens à plusieurs époques a également été un temps d'échange et de partage apprécié. Mme BEN

TOUMIA tient à remercier chaleureusement M. Ciolina et M. Morlon pour leur aide très précieuse dans l'organisation de ces manifestations.

Monsieur le Maire demande la date du prochain Repas des Aînés. Mme JEANDEAU informe le Conseil que ce repas aura lieu le 14 janvier 2018.

Mme JEANDEAU Gisèle, 3^{ème} adjoint au Maire déléguée à la santé, au social et aux structures solidaires et vice présidente du CCAS informe le Conseil Municipal de la tenue d'une journée Portes Ouvertes au Foyer Logement Raymond Coudert le samedi 7 octobre et invite les Conseillers à cet évènement.

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que l'association des commerçants n'a pas transmis son bilan d'activité et ne peut donc pas prétendre à une subvention communale pour le moment.
